

Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP)
Ecole Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ

Avenue de Béziers, 34450 VIAS

Port : 06/73/48/93/99 Fixe : 04/67/09/25/41

Mail : alp@ville-vias.fr

N°

Attention : Aucune fiche de vœux ne sera prise en compte par mail

FICHE DE VŒUX
ALP AIDES EDUCATIVES
1er TRIMESTRE : DU 3 Septembre au 21 Décembre 2018

Début des inscriptions : 04 Juin 2018

Fin des inscriptions : 06 Juillet 2018

Fiche de vœux obligatoire. Aucun enfant ne sera accueilli si non-retour de cette fiche. A remettre à la Direction du Service Enfance et Jeunesse à l'école Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ ou au Centre aéré Nelson MANDELA.

ENFANT : Nom.....Prénom.....Classe.....

RESPONSABLE : Nom.....Prénom.....Téléphone :

SEPT	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
OCT	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
NOV	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
DEC	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

Fait à Vias, le.....

Signature



Accusé de réception fiche de vœux ALP AIDES EDUCATIVES
du 03 Septembre au 21 Décembre 2018

ENFANT : Nom..... Prénom..... Classe.....

Date et signature (réservé au service)

COMMISSION D'ADMISSION

- Toutes les fiches de vœux seront soumises à la Commission d'attribution de places qui aura lieu le **17 Août 2018** pour validation.
- L'inscription sera confirmée aux familles par courrier.
- Le paiement de la période demandée s'effectuera du **24 au 31 Août au 2018**.
- **Tarifs :**

Quotients familiaux par tranches	ALP aides éducatives
Moins de 800€ (plancher)	1,00€
Plus de 801€ (plafond)	1,10€

ACCUEIL

17H00-18H00 : école Jean MOULIN

Aucun enfant ne sera accepté sans être inscrit.

ABSENCES

Tous les jours réservés sont dus.

Pour toutes absences : 3 jours de carences seront appliqués sur présentation d'un certificat médical.

[illegible]